

Paris, le 27 juin 2023

## Congrès des 60 ans de la FFMKR : ce qu'il faut retenir des moments forts.

Le congrès anniversaire des 60 ans de la FFMKR s'est tenu avec succès les 16, 17 et 18 juin derniers à l'espace Pan Piper, à Paris. Une journée politique, le vendredi 16 juin, a précédé le congrès fédéral.

Le moment fort de ce Congrès fut le dialogue entre le Président de la FFMKR, Sébastien GUÉRARD, et le directeur général de la CNAM où l'avenir de la convention et les négociations avec l'Assurance Maladie ont été abordés.

Auparavant, Sébastien GUERARD avait posé les enjeux de la profession en ouverture du Congrès. Il a ensuite rappelé dans son discours, les propositions portées par la FFMKR :

1. Étendre le rôle des kinés dans les prises en charges en accélérant la mise en application des textes législatifs en attente (renouvellement des ordonnances et droit de prescription) et en accordant aux kinésithérapeutes le droit de prescrire des actes d'imagerie et le droit d'intervenir dans la stratégie de dépistage des infections sexuellement transmissibles ;
  2. Remplacer le décret d'acte par un décret de compétences reconnaissant le statut de profession médicale à compétences définies pour la kinésithérapie ;
  3. Accorder au kinésithérapeute le droit de prescrire l'Activité physique adaptée ;
  4. Créer un statut de kinésithérapeute-coordonnateur au sein des EHPAD et de l'HAD ;
  5. Reconnaître les ESCAP – équipes de soins coordonnées avec le patient dans le cadre de la coordination clinique de proximité ;
  6. Reconnaître les spécificités d'exercice des kinésithérapeutes ;
  7. Permettre l'accès direct au kinésithérapeute dans certains cas sans prescription médicale.
- Lire le discours de Sébastien GUÉRARD, Président de la FFMKR en cliquant [ICI](#).  
La ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Agnès FIRMIN LE BODO, a ouvert cette séquence politique.
  - La prise de parole de la ministre Agnès FIRMIN LE BODO : cliquez [ICI](#) pour lire le discours.

Cette première journée a permis de revenir sur les réussites passées de la FFMKR mais aussi d'échanger sur l'avenir de la profession.

Harris interactive a présenté une grande enquête exclusive sur « Les Français et les kinésithérapeutes » qui indique que 9 Français sur 10 ont une bonne image des masseurs-kinésithérapeutes (cliquez [ICI](#) lire l'enquête).

Des tables rondes ont eu lieu autour du financement de la santé, du virage de la prévention, de l'accès direct au kinésithérapeute ou encore sur la coordination de proximité. La FFMKR a accueilli sur ces sujets un panel d'intervenants variés et prestigieux (cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance du programme).

C'est Agnès BUZYN qui a conclu la journée, en étant présente au titre de grand témoin de cette journée. Elle a livré sa vision du système actuel et les directions à suivre.

.../...

Les samedi 17 et dimanche 18 juin, la FFMKR a tenu son 60<sup>ème</sup> Congrès fédéral en appliquant ses nouveaux statuts, l'occasion de réélire l'intégralité du Conseil fédéral.

La Fédération se dote ainsi d'un Conseil Fédéral rénové, comprenant un bureau élargi à 8 personnes, des représentants de moins de 30 ans et des fédérations de régions.

La nouvelle mandature, très largement réélue, s'inscrit dans la continuité de la précédente.

- Président, Sébastien GUERARD
- Secrétaire Général, Rémy RIVIER
- Trésorier, Laurent ROUSSEAU
- 1<sup>er</sup> Vice-président, Stéphane BEULAY
- Vice-président à la vie conventionnelle et aux relations avec l'assurance maladie, Thomas PRAT
- Vice-président en charge de l'exercice, Félix FABER
- Vice-présidente à la qualité, à la certification et à la formation, Céline CHEBAL-RAIZER
- Vice-président au développement et à l'animation de la vie syndicale, Arnaud BARBIER

Le Congrès a également adopté quatre motions qui constituent la feuille de route du syndicat pour l'année à venir. Le Conseil fédéral est ainsi mandaté pour :

- Obtenir, dans le cadre de la négociation flash/inflation qui a débuté le 21 juin 2023, une revalorisation de la lettre clé associée aux mesures structurantes et financières de l'avenant 7 signé par la FFMKR en décembre 2022.
- Inscrire l'accès direct dans la convention afin de permettre sa mise en application dans les meilleurs délais y compris sur le volet expérimental.
- Organiser des états généraux de la vie conventionnelle afin d'aboutir à des propositions concrètes pour réformer et moderniser les relations conventionnelles.
- Créer une « Fédération des kinésithérapeutes coordonnateurs » (FKCoor) afin de promouvoir, organiser et encadrer la fonction de kinésithérapeute coordonnateur dans l'ensemble des établissements.

Contact presse :  
Sébastien GUERARD, Président  
Tél. 06 03 85 96 28  
president@ffmkr.org